actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mercredi 16 août 2005, à 9 h 30, dans les locaux de Comgest S.A., 17, square Edouard VII, Paris (9e), et si l'assemblée ne pouvait se tenir sur première convocation faute de quorum, le 16 août 2005 à 9 h 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

1. Lecture du rapport du conseil d'administration ;
2. Harmonisation des statuts avec l'instruction de l'Autorité des marchés financiers de janvier 2005 relative au prospectus complet des OPCVM et modification corrélative des statuts ;
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités liées aux modifications statutaires.

(L'avis de réunion à la première assemblée a été publié dans le *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 29 juin 2005).

Le conseil d'administration.

94970

SENIORACTIONS

Société d'investissement à capital variable.
Articles L. 214-1 à L. 214-49 du Code monétaire et financier.
Siège social : 117, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris.
438 921 793 R.C.S. Paris.

DEUXIÈME AVIS DE CONVOCATION

L'assemblée générale extraordinaire convoquée le 1er août 2005 à 10 heures, dans les locaux de HSBC Private Bank France, 117, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris n'ayant pu délibérer valablement faute de quorum, MM. les actionnaires sont à nouveau convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le 12 août 2005 à 10 heures dans les locaux de HSBC Private Bank France, 117, avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, soit :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur le contrat de fusion-absorption du FCP New Millenium Brands par la Sicav Senioractions et lecture du rapport du commissaire aux comptes. Approbation du contrat de fusion ;
2. Fixation du jour du calcul des parités d'échange et pouvoir au conseil d'administration de déterminer les parités d'échange.
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le rapport du conseil d'administration est tenu à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Les actionnaires peuvent participer à l'assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires.

Les dépôts de pouvoirs, de formulaires de vote par correspondance et les immobilisations des titres au porteur déjà effectués en vue de l'assemblée du 1er août 2005 restent valables pour la présente assemblée.

Les actionnaires n'assistant pas à l'assemblée peuvent se faire représenter par un mandataire. Des formules de pouvoir sont à leur disposition au siège social de la société.

Tout actionnaire au porteur souhaitant voter par correspondance peut solliciter un formulaire de vote par correspondance auprès de la société, au plus tard six jours avant la date de l'assemblée. S'il retourne ledit formulaire aux fins de voter par correspondance, il n'aura plus la possibilité de se faire représenter (procuration) ou de participer directement à l'assemblée.

Le formulaire devra être renvoyé de telle façon que la société puisse le recevoir au plus tard trois jours avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration.

95269